

Séance du 10 Février 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Dumas, Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; M. Bergé à Mme Capdevielle ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Modification des statuts.

Lors de sa séance du 23 novembre 2010, l'organe délibérant du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak a accepté l'adhésion de la commune d'Arcangues et a modifié en conséquence l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts.

Conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre du syndicat doit également se prononcer sur la modification envisagée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune d'Arcangues au Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak et en conséquence, la modification correspondante des statuts.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.